

ARRETE DU MAIRE NOMMANT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du Maire informant les associations du renouvellement du conseil d'administration du CCAS, affiché à la porte de la mairie le 30 mars 2026 ;

Considérant que les associations informées par voie d'affiche n'ont pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

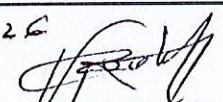
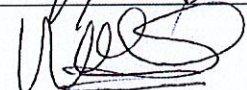
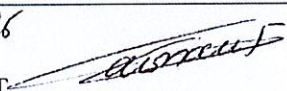
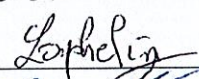
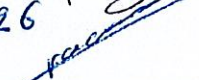
ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Beauchamps :

- Monsieur Gérard VAUTIER ;
- Mme Martine LEMERCIER, représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Mme Catherine VACOSSAINT, représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Mme Chantal LORPHELIN, représentante des associations de personnes handicapées du département ;
- Mme Emilie FACON, représentante de l'UDAF 80.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Signature des membres du CCAS

Notifié le : 16 04 2026	
Gérard VAUTIER	
Notifié le : 16/04/2026	
Martine LEMERCIER	
Notifié le : 16/04/2026	
Catherine VACOSSAINT	
Notifié le : 16.04.2026	
Chantal LORPHELIN	
Notifié le : 16/04/2026	
Emilie FACON	

Pour extrait conforme
Fait à Beauchamps, le 16 avril 2026

Le Maire, Jean-Charles VITAUX

